

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 MAI 2018

**DATE DE CONVOCATION :**

11 MAI 2018

**DATE D’AFFICHAGE :**

11 MAI 2018

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

L’an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

**Étaient présents :** LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., A. CANET, CARRION G., CECCANTI J.L., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., MOISI Ch., C. PÉAN, TERTEREAU G.

**Étaient absents excusés :**

Michel LUILLIER donne procuration à Claude MAUDUIT,  
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU  
Émilie CONSONNI  
Jacques DEZÈRE

**Secrétaire :** Aurélie CANET

***Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018 n’amène aucune observation, il est voté à l’unanimité.***

**1° - PROPOSITION LOCATION DES GARNITURES DE BRASSERIE (TABLES ET BANCS) :**

La Commune propose déjà aux habitants de Marolles la location de ses barnums (10 €/barnum).

Suite à la demande de plusieurs habitants qui souhaitent louer en même temps les garnitures de brasserie, nous vous proposons leur location.

Êtes-vous d’accord pour les proposer à la location ?

Pour qui ?

Si oui quel prix ?

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité que les garnitures de brasserie (tables et bancs) soient louées aux usagers de Marolles qui en font la demande.**

**Une somme de 10 € sera demandée pour les tables et 10 € pour les bancs.**

**Les Associations Marollaises seront prioritaires.**

**M. LEFEBVRE ajoute que dans le cadre du schéma de mutualisation, le matériel pourra être loué aux personnes extérieures à Marolles à la condition de passer par le Maire de la Commune qui se portera garant.**

**Un contrat sera établi qui précisera le nom de la personne responsable, le nombre de tables et de bancs réservés. Une clause indiquera le montant qui sera facturé en cas de perte, de vol ou dégradations.**

***Pour info : une garniture de brasserie (table et bancs) en 200 cm x 70 cm x 25 cm : 159,94 € TTC soit un montant pour la table : 80 € TTC, pour un banc 40,00 € TTC.***

## 2° - AVANCEMENTS DE GRADES 2018 :

Lors du Conseil Municipal du 6 février 2018, vous avez voté pour l'avancement de grade de certains agents de la Commune. Votre proposition a été validée par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Sarthe qui vous demande maintenant d'entériner cette décision.

### Pour rappel :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2e classe en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 6 postes d'adjoint technique en 6 postes d'adjoint technique principal de 2e classe.
- 2 postes d'agent de maîtrise en 2 postes d'agent de maîtrise principal de 2e classe.
- 1 poste d'ATSEM principal de 2e classe en 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- 1 poste de technicien principal de 2e classe en 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après passage au Comité Technique pour validation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de nommer les agents concernés aux différents grades.

## 3° - ACQUISITION DES PARCELLES AB n° 575 – AB n° 578 – AB n° 581 (1 900 m<sup>2</sup>) :

Les dernières pluies ont eu raison du mur de l'enceinte du cimetière, mur mitoyen au terrain de M. Bernard PROVOST.

M. PROVOST qui a mis sa maison en vente propose à la Commune d'acquérir la partie du terrain mitoyenne au cimetière (voir plan ci-dessous).



Êtes-vous d'accord pour acquérir ce terrain ?

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir les parcelles appartenant à M. et Mme Bernard PROVOST, cadastrées section AB n° 575, n° 578, et n° 581 pour une contenance de 1 900 m<sup>2</sup>, au prix de 35 000 € + frais.

Cette acquisition permettra un agrandissement et un réaménagement du cimetière. Cette opportunité ne se représentera pas. Le mur effondré a été déblayé par M. LEDUC et l'Entreprise LEROUX.

Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes est autorisé à signer l'acte correspondant.

4° - **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX :**

Commission des travaux du 24 avril 2018

Responsable : Claude MAUDUIT

**Étaient présents :** Jean-Michel LEFEBVRE – Claude MAUDUIT – Christelle DERUYE – Jean-Claude BOULARD – Michel LOUAZÉ - Cécile PÉAN – Jean-Louis CECCANTI

1° - **RUE DU DOCTEUR PAUL CHEVALIER – RUE JEANNE D'ARC – BOULEVARD DE LA GARE – RUE BASSE :**

La Commission après s'être rendue sur place propose les aménagements suivants :

▫ **Rue Jeanne d'Arc :**

⇒ Suppression des deux « CÉDEZ-LE-PASSAGE » pour laisser à chaque extrémité de la rue les priorités à droite,

⇒ Mise en place d'une interdiction « Poids Lourds » à chaque entrée de la rue

▫ **Boulevard de la Gare :**

⇒ Suppression des deux « STOP » : Priorité à droite

⇒ Modification du sens d'accès et de sortie de la place de la Gare :

- Entrée uniquement par la rue de Bonnétable,
- Entrée/sortie par le boulevard de la Gare (*en face de la rue d'Accès*)

▫ **Remise en place du portique côté Boulevard de la Gare :**

⇒ Travaux effectués par les Services Techniques.

▫ **Nouveau parking**

⇒ Accès Libre (*pour info : 24 emplacements créés + 6 emplacements le long des Établissements Jeusselin*)

⇒ Création d'une place pour personne à mobilité réduite (PMR).

▫ **Rue Basse :**

⇒ Mise en place d'un « STOP » pour canaliser la sortie des poids lourds venant de la Sté SARREL.

⇒ Interdiction de tourner à gauche (*vers le bourg*) pour les poids lourds

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir entendu, M. MAUDUIT sur le compte-rendu de la Commission des Travaux du 24 avril 2018, le Conseil Municipal accepte et autorise les modifications suivantes :

☞ La rue Jeanne d'Arc et le boulevard de la Gare deviendront des priorités à droite.

☞ Pour la rue Jeanne d'Arc :

- \* Suppression des « Cédez-le-passage » aux extrémités,
- \* Interdiction poids lourds dans les deux sens.

☞ Pour le boulevard de la Gare :

- \* Suppression du « Stop » sur la rue de Bonnétable.

Cette nouvelle signalisation sera mise en place dès la réception des panneaux indiquant « Carrefour modifié ».

☞ Un panneau « STOP » et une interdiction de tourner à gauche seront installés à la sortie de la rue Basse, pour canaliser les poids lourds venant de la Société SARREL.

☞ L'entrée du parking du boulevard de la Gare pourra se faire des deux côtés (*rue de Bonnétable et boulevard de la Gare*) par contre la sortie de ce parking se fera **uniquement** par le boulevard de la Gare.

#### 5° - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :



COMPTE-RENDU du 9 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-sept heures quinze, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

**Étaient présents :** Léa DERENNE, Océana HUBERT, Matthew HEUZARD, Clémence CONSONNI, Loris GALAIS, Charly GUILLOIS, Malo LE COGUIC, Paul TERTEREAU et Mathéo TISON.

**Étaient absents :** Katsumi-Reine GRIGNON, Yanis HADDAK et Julie LABINAL.

#### 1° - COMPTE-RENDU DE L'APRÈS-MIDI JEUX À LA MAISON DE RETRAITE :

Une rencontre à la Maison de Retraite avec les résidents était programmée le 21 mars seules Clémence et Julie étaient présentes pour jouer à « Question pour un Résident », toujours dans une ambiance conviviale avec des lots offerts aux jeunes. Toutefois Clémence informe le conseil que les résidents étaient déçus du peu de monde présent à cette rencontre.

C'était la dernière date prévue, se pose la question : devons-nous poursuivre ce temps de rencontre avec les résidents ? Les conseillers sont partants toujours pour une fois par trimestre le mercredi après-midi et accepte de faire également des activités manuelles.

Animatrice de la Maison de Retraite à recontacter pour définir un nouveau planning.

#### 2° - ORGANISATION D'UN TOURNOI DE FOOTBALL :

L'affiche préparée par la Commission est validée.

L'affichage sera complété par des flyers.

Pour le tournoi, l'animateur de CASCADE, Florian sera présent avec quelques jeunes pour l'arbitrage et la logistique.

Reste à définir le lot pour l'équipe gagnante.

**DATE À RETENIR** : Samedi 28 avril à 14h : au Stade de Foot de Marolles.

### **3° - COMMISSION ENVIRONNEMENT :**

Pendant les vacances d'hiver, un groupe de conseillers municipaux (dont le maire et deux adjoints) s'est rendu aux ateliers pour peindre les bancs du parc de différentes couleurs (voir photos sur le site de « Marolles-les-Braults »).

Il est proposé aux jeunes de continuer cette activité en englobant les poubelles du parc.

Des journées d'action seront proposées fin juin – début juillet pour que les jeunes puissent participer au ponçage mais également aux différentes couches de peinture.

**La journée « nettoyons la nature » aura lieu le jeudi 26 avril à partir de 14h, RDV devant la mairie.**

On essaiera de parcourir un maximum de rues et sites avant de se retrouver sur le parking de « U Express » pour le pesage des déchets et un goûter.

**Venez nombreux !! C'est votre après-midi !!**

A bientôt

#### **BILAN SUR LES ACTIVITÉS DU MOIS D'AVRIL :**

**Le Conseil Municipal Jeune est toujours partant pour participer à une rencontre par trimestre avec les résidents de la maison de retraite.**

**Le tournoi de football a rassemblé une vingtaine de jeunes qui se sont affrontés en matchs amicaux et qui ont été récompensés par un bon d'achat chez « U Express ».**

**L'après-midi « Nettoyons la Nature » a rassemblé 50 personnes qui ont ramassé 27 kg 700 de déchets. Après-midi qui s'est terminé autour d'un goûter offert par M. Patrick GUERANGER de « U Express ».**

### **6° - VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZE n° 38 « LES ÊTRES » : 11 ha 08 a 87 ca :**

Arrivant au terme de la convention avec la SAFER, M. Gilles RUEL a proposé d'acquérir cette parcelle. Le Conseil Municipal doit autoriser M. LEFEBVRE à signer l'acte correspondant.

#### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre les terres à M. Gilles RUEL et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte correspondant.**

### **7° - ACQUISITION PARCELLE ZC n° 126 :**

Cette parcelle (*ancien fossé*) d'une contenance de 239 m<sup>2</sup> situé entre le lotissement « Le Petit Clos » et M. et Mme CONAN, horticulteur, a été busée.

Nous vous proposons d'acquérir cette parcelle.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Aucun accord n'ayant été trouvé, la parcelle reste à la charge de M. et Mme CONAN.**

**9° - CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE GRDF :**

Lors des travaux que la Commune a effectués à la boulangerie, nous avons procédé au raccordement du gaz (*pour remplacer le fuel*).

GRDF a transmis cette convention de servitude à son notaire qui souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur cette convention (*autorisation donnée à GRDF de procéder à des travaux si besoin sur nos parcelles*).

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal autorise la constitution de la servitude de passage n° RE7-17002881 avec GRDF sur la parcelle AC n° 49 d'une contenance de 310 m<sup>2</sup>, sise 23, Place de l'Église à Marolles-les-Braults, et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer cette convention.**

**10 ° - BOÎTES À IDÉES :**

Lecture en séance si besoin.

**11° - QUESTIONS DIVERSES :**

⇒ Faire-part naissance Aurélie et Sébastien

☞ Chantal MOISI souhaite avoir des nouvelles de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

M. LEFEBVRE rappelle que de gros transferts de compétence ont été effectués en 2018 (*culture et petite enfance*) et qu'il faut que les services se mettent en place. Pour rappel : l'École de Musique et la Bibliothèque sont devenues de compétence communautaire.

☞ La fibre arrive près de Marolles par Moncé-en-Saosnois.

☞ Le projet de mise en place d'une voiture électrique à disposition des usagers devrait voir le jour sous peu.

☞ Fabienne LHUISSIER souhaite connaître l'avancement du dossier de travaux du presbytère.

Les travaux devraient commencer fin d'année 2018. Le permis de construire a été déposé.

☞ M. LEFEBVRE rappelle les différents travaux prévus pour cette année 2018.

- Curage de la mare de « la Touche » et création d'une aire de camping-cars (septembre),
- Démolition de la maison face à l'entrée de l'Église (septembre),
- Démolition des salles SCANN et acquisitions de modulaires (en attente lancement appel d'offres),
- La rue de Mamers,
- Le schéma directeur en cours mais compliqué,
- La voirie.

